

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

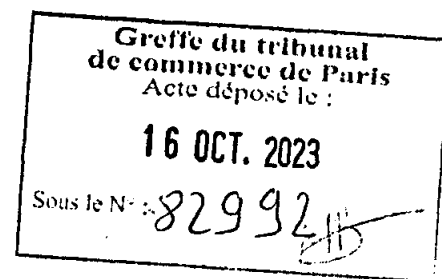
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 22633 Numéro SIREN : 832 423 354 Nom ou dénomination : A.FOFANA
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2023 sous le numéro de dépôt 82992

23 TP 367 837

SOCIÉTÉ: «A FOFANA»
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE
CAPITAL SOCIAL : 500 euros
SIÈGE SOCIAL : 74 RUE D AUBERVILLIERS
75019 PARIS
R.C.S : PARIS : 832 423 354 00014



PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE ANNUELLE DU : 01 JUILLET 2023

HEURE : 17 H

LIEU: SIÈGE SOCIAL

Je soussignée Mr Fofana Abdoulaye, agissant en qualité de Président et seul associé de la société

A FOFANA, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur le dernier exercice clos,
- Approbation des comptes et du bilan de cet exercice,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses,

PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique, après avoir pris acte du rapport de gestion sur l'exercice clos le : 31/12/2022, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits compte se solde par un bénéfice net comptable de : 67 186 euros.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice :

- La totalité du bénéfice, soit la somme de : 67 186 euros compte « REPORT A NOUVEAU »
- La distribution d'un dividende de 142.86€ par parts social, ce dividende devant être payé au siège social.

AF

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

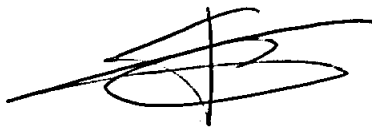
Les résolutions adoptées ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture par la présidente.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes les formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Horaire de clôture : 18h.

LE Président :

MR ABDOULAYE FOFANA

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned below the name MR ABDOULAYE FOFANA.

SOCIÉTÉ: «A FOFANA»
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
CAPITAL SOCIAL : 500 euros
SIÈGE SOCIAL : 74 RUE D AUBERVILLIERS
75019 PARIS
R.C.S : PARIS : 832 423 354 00014

RAPPORT DE GESTION
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ANNUELLE

DU : 01 JUILLET 2023

Je soussignée Mr Abdoulaye. Fofana, agissant en qualité de Président et seul associé de la société A.FOFANA, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

Nous vous avons réuni en assemblée Générale Ordinaire conformément aux Dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet de vous demander d'approuver Les comptes de l'exercice clos le : 31-12-2022

Pour votre information, j'ai tenu à votre disposition avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le Bilan,
- Le compte de résultats,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote,
- et enfin, les statuts à jour de la société.

Aux cours de l'exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net H.T.de : **584 647** euros

Le montant des achats de marchandises s'est élevé à la somme H.T.de **0** euros.

Le montant des achats de matières premiers et autre approvisionnement s'est élevé à la Somme H.T. de: **140** euros.

DT

Le montant des charges d'exploitation s'est élevé à la somme H.T. de **490 131** euros

Y compris la dotation de l'exercice :

- Amortissement, qui s'est élevé à la somme de **1 219** euros

Nous avons ainsi dégagé un résultat d'exploitation, avant de prendre en compte les produits et les charges exceptionnelles **94 516** euros

Après avoir pris en compte des produits et charges exceptionnels, nous avons dégagé un résultat fiscal de **67 186** euros que je vous propose d'affecter au post suivant :

- report à nouveau..... **70 457** euros

Qui se trouvera porté à **87 643** euros.

- La distribution d'un dividende de **142.86 €** par parts social, ce dividende devant être payé au siège social.

Avant de terminer ce rapport, je vous précise que notre société à procédé aux Acquisitions suivantes :

Immobilisation corporelle :

- Installations techniques mat. Et out. Industriels : nul
- Matériel de transport : **2 000 euros**

Les cessions au cours de l'exercice sont les suivantes : nul

Après ces précisions, je vous demanderais de bien vouloir approuver les

Résolutions qui vous sont proposées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur :

ABDOULAYE FOFANA



AF

82992

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>A FOFANA</u>										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>74 rue d'Aubervillier 75019 PARIS</u>											
SIREN		8 3 2 4 2 3 3 5 4									
Durée de l'exercice en nombre de mois*				1 2		Durée de l'exercice précédent*				1 2	
								Exercice N clos le			
								3 1 1 2 2 0 2 2			
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014		016				
	Immobilisations corporelles *				028	5 213	030	3 056		2 156	
	Immobilisations financières * (1)				040		042				
	Total I (5)				044	5 213	048	3 056		2 156	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052				
		Marchandises *		060			062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		76 304	070			76 304	
		Autres* (3)		072		18	074			18	
	Valeurs mobilières de placement		080		46	082			46		
	Disponibilités		084		181 619	086			181 619		
	Charges constatées d'avance*		092			094					
	Total II				096	257 987	098			257 987	
Total général (I + II)						110	263 200	112	3 056		260 144
PASSIF										Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					500	
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131				132		
	Report à nouveau				134				70 457		
	Résultat de l'exercice				136				67 186		
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142				138 143		
Provisions pour risques et charges				Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				550		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169				121 450		
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176				122 000			
Total général (I + II + III)						180			260 144		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 000		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A FOFANA

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	584 647
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	584 647	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	140	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	101 690	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	4 976	
	Rémunérations du personnel*				250	340 639	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	41 150	
	Dotations aux amortissements*				254	1 219	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	316	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	490 131		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	94 516		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)						300	
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			10 603	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	16 729		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	67 186		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	67 186	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	16 729		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-ccts d'associés	247			330		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	83 915	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	83 915	372		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A FOFANA

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A FOFANA

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A FOFANA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme*	Long terme	
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594
TOTAL					585	591	599

Désignation de l'entreprise : A FOFANA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A FOFANA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	8	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	584 647	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	584 647	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	681	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	97 550	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	3 600	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	316	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	102 147	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 482 500
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	482 500	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	584 647	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	8	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.